

LETTRE D'INFORMATIONS N°2 – JANVIER 2025
SCHÉMA PARTAGÉ DE GESTION
DES PUYs DE LA VACHE, LASSOLAS,
LA MEY ET POURCHARET
2023-2033



Avec la participation :

- de l'association des propriétaires des puy de la Vache et de la Mey
- du syndicat d'estive de Recoleine



RAPPEL DU CONTEXTE



Le site Chaîne des Puys - faille de Limagne est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2018 sous la dénomination « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys - faille de Limagne » et bénéficie d'un label Grand Site de France sur un territoire étendu depuis 2021 avec l'appellation « Chaîne des puys - puy de Dôme ».

La reconnaissance du site s'accompagne d'un plan de gestion. Ce dernier aborde les enjeux de gestion sur l'ensemble des 80 volcans et se divise en trois grands axes d'action :

- préserver l'intégrité et la lisibilité des édifices géologiques et des paysages et agir sur les activités qui les façonnent,
- gérer la fréquentation, le tourisme et concilier les usages,
- partager, accroître et transmettre les connaissances scientifiques et locales au service d'une gestion concertée du bien.

Le schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet est une déclinaison localisée du plan de gestion du « Haut lieu tectonique Chaîne des Puys – faille de Limagne ». Les actions proposées au sein de ce document prennent en compte différents enjeux : socio-économiques, paysagers et écologiques. Il a été défini en concertation avec les acteurs du territoire et couvre la période de 2023 à 2033.

Une vingtaine d'actions sont prévues en lien avec :

- la gestion pastorale et forestière,
- l'accueil du public et la valorisation du site,
- les suivis et l'amélioration des connaissances,
- l'animation et la coordination du projet.

Cette deuxième lettre d'information a pour vocation de communiquer, auprès des acteurs du territoire, des actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du schéma partagé de gestion.

LES SUIVIS ET AMÉLIORATIONS DES CONNAISSANCES



Dans le cadre du schéma partagé de gestion des puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet, des suivis et inventaires sont réalisés. Il peut s'agir de suivis floristiques ou faunistiques qui permettent d'avoir de nouvelles connaissances sur le site.

Les premiers inventaires réalisés donnent des informations sur un état initial avant le commencement des travaux (qualité des boisements, présence ou absence d'espèces ...). Dans les années qui suivent ces inventaires seront reproduits pour juger de l'influence des aménagements sur la végétation et les animaux initialement présents.

➤➤➤ INVENTAIRES ET SUIVIS FAUNISTIQUES : ACTION S3 *



Suivi des insectes liés au bois mort (coléoptères saproxyliques)



Qui sont les coléoptères saproxyliques ?

Ces petits insectes ont besoin de bois mort au cours de leur vie. Les larves se nourrissent du bois mort, on dit qu'elles sont saproxylophages. Plus de 2 500 espèces sont présentes en France métropolitaine.

Quel est le rôle des coléoptères saproxyliques ?

Ils sont un maillon essentiel de la chaîne alimentaire des milieux forestiers. En consommant le bois mort, ils favorisent sa dégradation en créant des trous qui facilitent la pénétration d'autres organismes (champignons, insectes). Tout cela contribue au cycle naturel de l'évolution d'une forêt.

Pourquoi faire ce suivi ?

« Les coléoptères saproxyliques sont d'excellents indicateurs de la qualité des forêts. De par leurs exigences écologiques, ils sont le strict reflet de l'état de santé écologique d'une forêt. Grâce à un simple constat de présence absence et en fonction des espèces rencontrées, on peut caractériser la qualité et la naturalité [(caractère sauvage)] des massifs forestiers. » B. CALMONT, 2016 (1).

1 Piège installé en haut du puy de la Mey

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du rapport d'inventaire des coléoptères saproxyliques sur les puys de la Vache et de la Mey réalisés par la Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny et plus particulièrement par l'entomologiste Benjamin CALMONT.

L'inventaire a eu lieu de mai à août 2024. Il est important de noter que les conditions météorologiques sur cette période ont été particulièrement pluvieuses ce qui induit globalement un nombre d'espèce et d'individus moins important que les années sèches. En

effet, la pluie à cette période entraîne un ralentissement de l'activité des insectes et une forte mortalité des larves et nymphes de coléoptères saproxyliques.

Les résultats de l'inventaire restent néanmoins intéressants :

- 1 724 spécimens piégés et déterminés,
- 153 espèces de coléoptères dont 111 espèces de coléoptères saproxyliques,
- 24 espèces bioindicatrices de la qualité des forêts françaises,
- 1 espèce statut vulnérable et 10 espèces statut potentiellement menacé selon la liste rouge AURA.

Au vu des résultats le site des puits de la Vache et de la Mey présente un intérêt patrimonial local à régional pour les coléoptères saproxyliques. C'est-à-dire que les espèces présentes sur ce site sont des espèces répandues à l'échelle de la zone géographique du Massif Central.

Une disparité s'observe tout de même entre les différents sites où ont été positionnés les pièges. Les deux sites présentant la plus grande diversité et le plus grand nombre de coléoptères saproxyliques se composent de hêtres matures avec un certain nombre d'arbres dépérissants. Au contraire, le site présentant la plus faible diversité et le moins d'individus est un secteur de forêt mixte avec des pins dépérissants.

Il est donc intéressant de conserver les secteurs de hêtraie qui représentent de bons sites de développement pour les coléoptères.

3

Contact :

Florine MERELLE, animatrice de gestion d'espaces naturels → 07.64.46.66.67

➤➤ SUIVI DE LA FREQUENTATION ET DES USAGES SUR LE SITE : ACTION S6 *



Bilan de fréquentation issu des écompteurs pour l'année 2024

Principe de fonctionnement d'un écompteur

Les écompteurs permettent de compter le nombre de passages à l'aide d'un faisceau. Les boîtiers sont camouflés en bord de chemin à hauteur de hanche. Les passages sont comptés dans les deux sens : montée et descente.

Pour rappel, le périmètre du schéma partagé de gestion comprend quatre éco-compteurs :

- dans la montée du puy de la Vache
- dans la montée du puy de Lassolas
- deux sur des chemins non balisés du puy de la Mey après des panneaux « passage fermé ».

Localisation	Vache	Lassolas	Mey nord	Mey sud
Nombre de passages pour l'année	104 914	46 753	913 Chemin fermé au public	1 213 Chemin fermé au public
Nombre de passages période estivale (1er juillet – 31 août)	28 707 (soit 27 % des passages de 2024)	17 170 (soit 37 % des passages de 2024)	182 (soit 20 % des passages de 2024)	219 (soit 18 % des passages de 2024)
3 jours les plus fréquentés	- 9 mai (1 692) - 16 août (945) - 1 ^{er} novembre (1 033)	- 9 mai (882) - 8 août (589) - 1 ^{er} novembre (610)	- 8 janvier (21) - 7 mars (26) - 21 mars (23)	- 7 janvier et 7 mars (20) - 7 février (23) - 27 mai (21)

Les écompteurs ont été relevés en ce début d'année 2025 afin de faire un bilan de l'année 2024.

Attention, il est important de prendre en compte le fait que ce sont les « passages » qui sont pris en compte, ainsi si une personne fait un aller-retour, elle sera comptabilisée deux fois.

Constats :

On remarque que le puy de la Vache présente un nombre de passages deux fois plus élevé que le puy de Lassolas. Malgré le fait que les sentiers soient fermés sur le puy de la Mey, des personnes continuent de les emprunter.

4 Les chiffres de l'année 2024 confortent le fait que la randonnée des puys de la Vache et Lassolas reste la troisième plus pratiquée en Chaîne des Puys.

Comparaison avec l'année 2023 :

Les éco-compteurs présents sur le puy de la Mey ont été installés en fin d'année 2023. Les chiffres sont globalement identiques entre la fin d'année 2023 et 2024. Les sentiers restent régulièrement fréquentés malgré leur fermeture. Le nombre de passages reste relativement faible.

Concernant **le puy de la Vache**, l'année 2023 comptait près de 80 000 passages. Ainsi, **ce site enregistre près de 25 000 passages supplémentaires en un an**. Le printemps reste une période de forte fréquentation, cela peut s'expliquer en partie par les multiples visites scolaires qui ont lieu à cette période.

Le puy de Lassolas présente quant à lui un nombre de passage quasi identique à celui de 2023 (46 475).

L'analyse des éco-compteurs montre une hausse de la fréquentation sur le puy de la Vache en particulier. Ainsi, un grand nombre de personnes effectue l'aller-retour sur le puy de la Vache et non la boucle complète du puy de la Vache et Lassolas.

Contact :

Florine MERELLE, animatrice de gestion d'espaces naturels → 07.64.46.66.67

GESTION PASTORALE

>>> GESTION DES LANDES A FOUGERES : ACTION G1 *



La fougère aigle en Chaîne des Puys

La fougère aigle est en expansion sur les volcans de la Chaîne des Puys notamment car les ovins et bovins ne broutent pas cette plante et le déboisement favorise les apports de lumière qui contribuent à sa croissance. La fougère aigle se développe rapidement et en grande quantité car sa tige pousse à l'horizontale dans le sol (rhizome*) pour former d'autres fougères.



2

Illustration du système aérien et souterrain d'une fougère aigle (S. GALLET, 2002)

En 2024, le rouleau brise fougère a été passé pour la seconde fois à la fin du mois de septembre sur le puy de Pourcharet. Depuis le début de l'expérimentation, trois passages ont déjà été réalisés : un en 2023 (juillet) et deux en 2024 (juin et septembre).

6

Les premiers résultats sont déjà bien visibles.

Un premier suivi de la végétation a été réalisé (début septembre) entre les deux interventions. Il a permis de mettre en évidence *une hauteur et une densité moins importantes des fougères sur les secteurs traités*. Les secteurs trop pentus ou ceux avec des branches à terre n'étant pas accessibles avec les chevaux une comparaison peut facilement être faite entre les secteurs traités et les autres.

Une comparaison a également pu être faite avec le secteur broyé. Une allée avait été broyée par les exploitants pour faciliter la montée des vaches vers le cratère. Cette bande, d'une dizaine de mètres de large, présentaient des hauteurs et une densité plus importante de fougères que tous les autres secteurs (roulés ou non).

Un second suivi à la fin de l'automne, a conduit au même constat. Comme on peut le voir sur la photo ci-après, les fougères au premier plan ont été roulées, elles sont à terre et leur rhizome* sont affaiblis pour la saison végétative suivante. Au contraire, au second plan, on peut voir des fougères non roulées, présentant une tige encore droite et des hauteurs plus importantes.

Il est important de noter qu'à la suite de chaque passage, les bovins de l'estive de Recoleine viennent pâturer la parcelle afin de piétiner les fougères à terre. **La pression de pâturage est complémentaire au passage du rouleau.**

*tige souterraine vivace, généralement à peu près horizontale, émettant chaque année des racines et des tiges aériennes (Larousse)



3

Comparaison des secteurs roulés et non roulés à la fin de l'automne 2024

7

Les suivis seront renouvelés après chaque passage du rouleau ce qui permettra de confirmer ou non cette tendance.

Contact :

Florine MERELLE, animatrice de gestion d'espaces naturels → 07.64.46.66.67

Noélie PRADAL, chargée de mission Pastoralisme et biodiversité – Chaîne des Puys – faille de Limagne / animatrice du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » → 06.59.63.54.03

ACCUEIL DU PUBLIC ET VALORISATION DU SITE



ENTRETIEN REGULIER DES SENTIERS PAR LES GARDES NATURE DU PARC DES VOLCANS

Tout au long de l'année, les gardes natures du parc des Volcans d'Auvergne parcourent les sentiers ouverts ou fermés au public. Ils font à la fois de la surveillance et de la prévention auprès des usagers du site et entretiennent les cheminements.

Les coups de vent à la fin de l'année 2024 couplés à des chutes de neige lourde, ont fait tomber de nombreux arbres sur les sentiers (GR et accès au sommet de la Vache et Lassolas). Les arbres sont progressivement tronçonnés et dégagés des sentiers afin de permettre le passage en toute sécurité des différents usagers du site.



4 Arbre tombé sur le sentier reliant carrière au cratère de la Vache

RAPPEL CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE

Les puys de la Vache et Lassolas constituent le troisième site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys. Depuis les années 2000, différents aménagements ont été mis en place sur ces deux puys afin de permettre leur ascension sans danger pour les visiteurs et réduire l'érosion des pentes des volcans afin de préserver le site.

Le constat a été fait que ces aménagements ne remplissent plus leurs objectifs : certains aménagements, trop vieux, sont défectueux et par conséquent l'érosion due aux passages des marcheurs se fait de plus en plus visible.

Dans ce contexte, un marché a été passé entre le Département et un groupement de maîtrise d'œuvre (paysagiste, géotechnicien, écologue) afin de restaurer les sentiers existants et permettre une visite du site tout en préservant les volcans.

Un premier comité de pilotage phase « esquisse » s'est tenu le 22 mai 2024 et a permis de présenter les grandes orientations du projet aux différents partenaires. Depuis, les équipes ont travaillé à la précision du projet. Pour traiter de points spécifiques, plusieurs réunions se sont tenues sur le terrain.

Un second comité de pilotage présentant l'AVP (AVant-Projet) s'est tenu le 19 décembre 2024 pour présenter l'avancement du projet. Actuellement la phase AVP est en cours de validation par les différentes parties prenantes (mairie de Nébouzat, Saint-Genès-Champanelle, ASL des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey).



5 COPIL du 19/12/2024 concernant la phase avant-projet

9 Une délibération du Département viendra par la suite entériner le budget qui sera consacré à l'ensemble des actions composant le projet.

»» AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT : ACTION P2



Diagnostic archéologique préventif

En 2022, la mairie de Saint-Genès-Champanelle avait attiré notre attention sur la présence potentielle de structures bâties d'âges divers allant de la période médiévale à moderne à proximité du stationnement du puy de La Vache et Lassolas.

Dans la perspective des futurs travaux de réaménagement de l'aire de stationnement, les grandes lignes du projet au stade « avant-projet » ont donc été transmises à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône – Alpes (DRAC).

Cette consultation préalable a conclu à la nécessité d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux de réaménagement du stationnement.

Afin de ne pas retarder l'instruction du permis d'aménager, une demande de diagnostic archéologique préventif a été déposée auprès de la DRAC le 3 janvier 2025.

Sondages géotechniques

Suite à la réalisation des sondages géotechniques les 8 et 9 juillet 2024 sur le stationnement actuel, le rapport d'étude nous a été transmis en octobre. Il conclut que les matériaux existants ne sont pas suffisamment portants pour assurer la durabilité du stationnement. Pour cela, il était donc nécessaire soit d'imperméabiliser le sol, soit d'apporter des matériaux pour garantir la portance de la plateforme. Le choix s'est naturellement porté sur la seconde solution.

Contact :

Marie INOCENCIO, chargée de mission préservation et aménagement des édifices géologiques →
06.25.31.05.69

»» OUVERTURE DE RECONQUETE PAYSAGERE ET PASTORALE : ACTION V3



Plaine de Lassolas

La plaine de Lassolas est concernée par un projet de coupe d'arbres permettant de conduire une activité pastorale sous un couvert forestier (réouverture sylvo-pastorale). Cette parcelle, soumise au régime forestier, appartient à la section de Recoleine (commune du Nébouzat) et se situe sur la commune de Saint-Genès-Champanelle. Depuis de nombreuses années, cette parcelle est pâturée par les brebis de l'estive de Recoleine.

10



6 Plaine de Lassolas pâturée à l'automne 2024

C'est dans une logique de réouverture des milieux et d'augmentation de la surface fourragère que cette coupe d'arbres est prévue. Afin de prendre en compte les différents enjeux : pâturage, biodiversité (présence de 18 espèces de chauves-souris), contraintes techniques, économie ... un important travail de concertation a été réalisé entre l'équipe mutualisée de gestion, l'estive, l'ONF, Chauve-Souris Auvergne et la maîtrise d'œuvre en charge du projet.

Pour rappel, le boisement s'étend sur 21 hectares et se compose de 4 857 pins, 2 217 épicéas et 5 aubépines.

Compte-tenu des enjeux liés à la biodiversité et notamment aux chauves-souris, il a été proposé de conserver des îlots intacts. Ainsi, sur l'ensemble de la parcelle, 11ha seront exploités et 10ha seront préservés. Sur l'ensemble de la parcelle, 400 arbres *bios* (vivants ou morts) seront conservés pour leurs intérêts particuliers pour la faune.

Après marquage des arbres et des cloisonnements sur le terrain, une opération de martelage entre les partenaires (PNRVA, ONF et Chauve-Souris Auvergne) a été réalisée le 28 novembre. L'ensemble a permis d'estimer le volume total commercialisable à 780 m³ avec la moitié du bois destinée à la trituration (déchiqueté ou dissous) et l'autre pour la fabrication de palettes.

Contacts :

Noélie PRADAL, chargée de mission Pastoralisme et biodiversité – Chaîne des Puys – faille de Limagne / animatrice du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » → 06.59.63.54.03

Antony PORTE, garde nature Chaîne des Puys – faille de Limagne → 06.78.56.67.91

ANIMATION ET COORDINATION DU SCHEMA PARTAGÉ DE GESTION

>>> ANIMATION DU PROGRAMME D' ACTIONS : ACTION A1



Dans le cadre des travaux à venir sur les puys de la Vache et Lassolas, deux réunions de terrain ont eu lieu afin de discuter des aménagements et des coupes d'arbres.

La première réunion de terrain s'est tenue le 05 novembre 2024 en présence de Marie-Anne MARCHIS, vice-présidente au conseil départemental du Puy-de-Dôme, en charge du tourisme, de l'UNESCO et des Grands Sites de France. Cette visite avait pour but de présenter le projet à l'élue référente du dossier au sein du Département et argumenter certains choix techniques proposés par l'équipe mutualisée de gestion et de préservation en lien avec la maîtrise d'œuvre.

Une seconde visite de terrain a eu lieu le 27 novembre 2024. L'ensemble du comité d'administration (CA) de l'association syndicale libre des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey était convié. Deux membres du CA ont participé à cette réunion qui avait pour but de présenter les aménagements à venir ainsi que les coupes d'arbres paysagères qui seront faites pour améliorer les points de vue depuis et sur le volcan de la Vache.



7 Visites de terrain à l'automne 2024

À VENIR :

- Résultat de l'enquête de fréquentation en cours depuis le mois de mai 2024
- Réception des états initiaux des inventaires concernant la flore patrimoniale et les habitats naturels de milieux ouverts
- Validation du projet « stade AVP » par les propriétaires
- Détermination du calendrier des travaux et constitution des dossiers de demande d'autorisation de travaux

SOURCES :

- Sébastien GALLET, 2002. Le contrôle de la fougère aigle. 2p.

*TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS INSCRITES AU SCHÉMA PARTAGÉ DE GESTION

Volets du programme	Actions prévues	Code
Gestion pastorale	Gestion des landes à fougères	G1
	Aménagements agricoles	G2
	Accompagnement pastoral	G3
	Gestion pastorale adaptative	G4
Gestion forestière	Animation et préconisations écologiques dans la mise en œuvre des documents de gestion des forêts du site	F1
	Enlèvement localisé d'épicéas	F2
Accueil du public et valorisation du site	Aménagement d'une aire d'accueil	P1
	Aménagement d'une aire de stationnement	P2
	Entretien et sécurisation des cheminements	P3
	Parcours et signalétique directionnelle adaptée	V1
	Gestion de la fréquentation et aménagement des cheminements	V2
	Ouvertures de reconquête paysagère et pastorale	V3
Suivis et améliorations des connaissances	Installation de stations d'interprétation	V4
	Définition et suivis de la valeur pastorale des habitats agropastoraux	S1
	Suivis forestiers : observatoire de la biodiversité forestière	S2
	Inventaires et suivis faunistiques	S3
	Inventaires et suivis floristiques	S4
	Suivis des habitats naturels	S5
Animation et coordination du schéma partagé de gestion	Suivi de la fréquentation et des usages sur le site	S6
	Animation du programme d'actions	A1
	Evaluation et actualisation du schéma partagé de gestion	A2
	Communication	A3